

## La réforme de l'IRCANTEC : Communiqué du SNMRHP

La réforme de l'IRCANTEC s'accompagne d'une dévalorisation importante de la retraite des PH, largement inéquitable par rapport aux autres cotisants à ce régime. Le projet de protocole d'accord entre le ministère et les intersyndicales prévoit de compenser cette dévalorisation par un élargissement de l'assiette des cotisations des PH à la prime de service public exclusif, à l'indemnité multi-établissement et à la totalité des astreintes. Ces propositions sont une avancée substantielle par rapport au début des négociations. Elles paraissent équitables pour la globalité du corps des PH dans la mesure où elles permettront de compenser en grande partie la dévalorisation du régime.

Cependant, ces avancées – largement obtenues par la CMH et le SNMRHP -, n'apportent toujours pas une compensation pour les spécialistes qui assurent des gardes sur place (car celles-ci faisaient déjà partie de l'assiette de cotisation, à la différence des astreintes).

Pour répondre à ce besoin, le SNMRHP demande que les contraintes spécifiques aux réanimateurs (pénibilité liée au nombre de gardes sur place, démarches de prévention des événements iatrogènes, participation aux activités d'intérêt général) soient prises en compte dans la part variable de rémunération des PH et des contractuels dans la future loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoires » et dans l'assiette de cotisation pour l'IRCANTEC.

En l'absence de lisibilité actuelle sur l'évolution de texte, nous ne donnons pas de consigne spécifique à nos adhérents pour leur participation éventuelle au mouvement de grève des jeudi 16 et vendredi 17 octobre 2008.